

REGLEMENT

DES CHAMPIONNATS FEMININS

Le district Haute-Garonne de Football organise les compétitions féminines suivant le mode et les formules de son choix. Les règlements généraux de la Ligue d'Occitanie restent applicables pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par les dispositions spéciales ci-après.

Les compétitions se disputent suivant un calendrier validé par la Commission Organisation Coupes Championnats Calendriers (OCCC) qui gère l'ensemble des compétitions.

ARTICLE 1 : GENERALITES

Le district Haute-Garonne de football accueille les équipes des districts limitrophes au département, dans le cas où ces districts ne peuvent organiser une compétition, sous condition d'en formuler la demande par écrit auprès du secrétariat général et que cette demande soit accompagnée de l'autorisation de leur District d'appartenance. En application de l'article 1 des RG, si plusieurs clubs d'un district voisin sont dans ce cas, le district de la Haute-Garonne pourra exiger qu'un accord cadre de gestion soit préalablement établi avec son homologue.

En catégorie SENIOR, 3 pratiques sont proposées : 2 sont proposées sous forme de championnat (foot à 11 et foot à 8), et 1 pratique en foot loisir (foot à 8).

En catégorie JEUNES (U15f/U18f), le district Haute-Garonne de football propose une compétition **en foot à 8**.

La possibilité de passer du Foot à 8 au Foot à 11 entre la première phase et la 2ème phase est faisable après accord de la commission du district Haute-Garonne (seniors, U15f et U18f en foot à 8) et de la ligue Occitanie (pour les catégories U15f et U18f en foot à 11) et sous les conditions suivantes :

- 1) Que cela ne gêne pas le déroulement des compétitions U15f de la ligue Occitanie
- 2) Vérification faites sur FOOTCLUBS que l'équipe ait un nombre suffisant de licenciées (passage foot à 11)

ARTICLE 2 : COMPOSITION DES POULES

2.1 Le championnat seniors (foot à 11) sera établi en fonction du nombre d'équipes engagées.

La compétition se déroule en 2 phases :

- 1^{ère} phase : les équipes sont réparties en X poules géographiques de X équipes
- 2^{ème} phase : à l'issue de la première phase, les équipes qui le souhaitent peuvent s'engager dans la poule « Territoire » (accession en R2) après validation de son engagement par son district d'appartenance (Haute-Garonne pour nos équipes). L'équipe qui accédera à la montée en R2 ou qui participera au play-off de montée en R2 devra satisfaire à deux critères :
 - 1) à une des deux obligations d'équipes suivant :
 - avoir engagé dans la saison, au moins une équipe féminine jeune (U13f, U15f ou U18f) participant à un championnat régional ou départemental en football libre à 5, à 8 ou à 11, jusqu'à son terme.
 - ou disposer dans la saison, d'une école de football féminin comprenant au moins dix (10) joueuses licenciées de U6 F. à U11 F. A la demande de la Commission (LFO), les clubs devront être en mesure de justifier de la participation effective des dites joueuses à des manifestations de football d'animation.
 - 2) ne pas avoir fait plus de un forfait de la saison

Pour les autres équipes ne souhaitant pas intégrer la poule « Territoire », un championnat inter-district sera mis en place réparti de X poules de niveau de X équipes

Tendre vers :

Territoire : Deux poules de 8 équipes

Inter-district : une poule de 12 équipes ou deux poules de 6 équipes

2.2 Le championnat senior foot à 8 sera établi en fonction du nombre d'équipes engagées.

- La compétition se déroule en 2 phases :

- 1^{ère} phase : Les équipes sont réparties en X poules géographiques de X équipes.

- 2^{ème} phase : La formule « match retour » sera mise en place dans la mesure où se sont les mêmes équipes qui y participent. Dans le cas contraire, une phase aller sera mise en place avec les nouvelles équipes.

2.3 Pour le Foot loisir (catégorie SENIOR) : 2 poules géographiques seront établies. Il n'y aura pas de classement.

2.4 Jeunes U18f et U15f en foot à 8

La compétition se déroule en 2 phases :

- 1^{ère} phase : Les équipes sont réparties en X poules géographiques de X équipes.

- 2^{ème} phase : Les équipes sont réparties en X poules de X équipes par niveau.

U18f tendre vers :

D1 : Une poule de 6 équipes

D2 : Une poule de 12 équipes ou deux poules de 6 équipes

U15f tendre vers :

D1 : Une poule de 12 équipes

D2 : Deux poules de 12 équipes

Le nombre de niveaux ainsi que le nombre d'équipes qualifiées pour chaque niveau dépend du nombre de clubs inscrits. Ceux-ci seront avisés du déroulement des compétitions avant le début de celles-ci.

Dans le cas où un club engage deux équipes sur un même niveau, les équipes ne jouent pas dans la même poule. Sur la deuxième phase, la mieux classée participe à la poule montée à condition que son classement le lui permette.

ARTICLE 3 : TITRE DE LA CATEGORIE

Le 1^{er} de la division Territoire Haute-Garonne sera déclaré champion « Territoire »(selon art.10 des R.G.)

Le 1^{er} de la division inter-district, à l'issue de la 2^{ème} phase, sera déclaré champion « inter-district »(selon art.10 des R.G.)

Le 1^{er} de la poule senior foot à 8, à l'issue de la 2^{ème} phase, sera déclaré champion.

Le 1^{er} de la poule D1 U18f, à l'issue de la 2^{ème} phase, sera déclaré champion.

Le 1^{er} de la poule D2 U18f, à l'issue de la 2^{ème} phase sera déclaré champion.

Le 1^{er} de la poule D1 U15f, à l'issue de la 2^{ème} phase, sera déclaré champion.

Le 1^{er} de la division D2 U15f, à l'issue de la 2^{ème} phase, sera déclaré champion(selon art.10 des R.G.)

ARTICLE 4: COTATION

Match gagné : 3 points	Match à égalité (nul) : 1 point	Match perdu : 0 point
Pénalité : moins 1 point	Forfait : moins 1 point	

ARTICLE 5: LIEU DES RENCONTRES

Le lieu des rencontres est déterminé par un calendrier validé par la Commission OCCC. Toutefois, afin de diminuer les distances de déplacement, le District Haute-Garonne de Football (DHGF) peut décider de faire disputer la rencontre sur un terrain neutre.

ARTICLE 6: FEUILLE DE MATCH

L'utilisation de la feuille de match informatisée est OBLIGATOIRE (Cf. article 2.2 des règlements généraux).

ARTICLE 7 : POLICE DES TERRAINS

Nouvelle réglementation, se référer à l'article 2.4 bis du R.I.O.

ARTICLE 8: DUREE DES RENCONTRES

Catégorie SENIOR :

Les rencontres foot à 11 et foot à 8 se déroulent sur 2 périodes égales de 45 minutes séparées d'une mi-temps.

Les rencontres Foot loisir, se déroulent sur 2 périodes égales de 30 minutes séparées d'une mi-temps.

Catégorie JEUNES :

Les rencontres U18F se déroulent sur 2 périodes égales de 40 minutes, séparées d'une mi-temps.

Les rencontres U15F se déroulent sur 2 périodes égales de 35 minutes, séparées d'une mi-temps.

ARTICLE 9 : ARBITRAGE

Foot à 11 et foot à 8 :

La direction des rencontres est assurée, dans la mesure du possible, par un arbitre officiel désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Les rencontres de foot loisir se déroulent en auto-arbitrage.

Dans les catégories jeunes, les remplaçantes peuvent faire « arbitre assistant ». Se référer à l'article 2,4 du R.I.O.

ARTICLE 10 : FORFAIT

Le forfait est déclaré lorsque moins de 8 filles sont présentes pour une rencontre de foot à 11.

Ce chiffre est porté à **6 filles** présentes, pour une rencontre de foot à 8. (Cf. article 3 des Règ.Gén.)

Une équipe sera déclarée « forfait général » au troisième forfait prononcé quelle que soit la pratique.

ARTICLE 11 : FAIR-PLAY

Les spectateurs doivent rester derrière la main courante, même quand le match se déroule sur ½ terrain

ARTICLE 12 : SURCLASSEMENT

Catégorie SENIOR :

Les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior, dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

Catégorie JEUNES :

En application des règlements de la Fédération Française de Football (article 168), dans les compétitions des catégories U12F à U15F, il peut être inscrit sur une feuille de match :

Un nombre illimité de joueuses de la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée,

Au maximum 3 joueuses de la catégorie d'âge de deux ans inférieur à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée

Dans ses compétitions, le district Haute-Garonne de football applique cette règle à la catégorie U17F et/ou à la catégorie U18F-U17F-U16F, c'est-à-dire : U16F en illimité et 3 U15F tolérées dans notre district

ARTICLE 13 : SOUS-CLASSEMENT

Catégories	Licenciées sans limitation	Licenciées avec restriction*
Senior F	Senior f U20f U19f U18f	3 U17f 3 U16f
U18f	U18f U17f U16f	1 U19f* 3 U15f
U15f	U15f U14f	1 U16f * # 3 U13f
U13f	U13f U12f	1 U14f* 3 U11f

* seulement si le club ne dispose pas d'équipe dans la catégorie concernée

les U16f évoluant en senior ne doivent pas dépasser 10 matchs dans cette catégorie pour pouvoir évoluer dans la catégorie U15f.

ARTICLE 14 : MUTATIONS

Article - 160 des R.G. de la F.F.F. Nombre de joueurs "Mutation"

1. a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale.

b) Pour les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale.

ARTICLE 15 : CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent règlement seront traités par le comité de direction du district Haute- Garonne de football, sur avis de sa commission Organisation Coupes Championnats Calendriers (OCCC), en conformité avec les règlements de la Fédération Française de Football et la Ligue d'Occitanie.

Règles de JEU – FOOT à 8 Féminin (compétition ou loisir)

- ½ terrain de foot à 11 avec une surface de réparation de 26m x 13m (traçage peinture si possible, ainsi que la ligne médiane.
- Les ballons sont de taille n° 5.
- Coup pied de but : à plus ou moins 1 mètre à droite ou à gauche du point de réparation (9 m). Application identique au football à 11
- Règle de passe au gardien identique au football à 11
- Dégagement de volée ou de ½ volée par la gardienne interdit
- Coup franc : distance du mur à 9m15
- 6 remplaçantes autorisées sur la feuille de match
- Pas de hors-jeu en Foot loisir - en compétition hors-jeu ligne médiane
- En Foot loisir, tacle interdit

Explication sur la 2ème phase U18f et U15f

U18f	1 ^{er} phase		2ème phase
	1 poule de 9 équipes 1 poule de 10 équipes	D1 Poule de 9 équipes	Les 3 premières équipes de chaque poule
		D2 Poule de 10 équipes	Les équipes classées de la 4ème à la dernière place de chaque poule

U15f	1 ^{er} phase		2ème phase
	3 poules de 12 équipes	D1 Poule de 12 équipes	Les 4 premières équipes de chaque poule
		D2 Deux poules de 12 équipes	Les équipes classées de la 5ème à la dernière place de chaque poule